

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 février 2025 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 18 février 2025 à 19h00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- Réouverture de la séance
- 14-Formation ressource loisir
- 15-Achat extincteur
- 16-Collecte de sang
- 17-Brunch de l'érable
- 18-PPA-CE
- 19-Rapport annuel Service Sécurité Incendie
- 20-Ordre de changement A-03
- 21-Ordre de changement A-04
- 22-Ordre de changement A-05
- 23-Ordre de changement A-07
- 24-Support pour le programme ado en cavale
- 25-Adoption Règlement 246-2025
- 26-Résolution de concordance et de courte échéance  
relativement à un emprunt par billets
- 27-Période de Questions
- 28-Fermeture de la séance

## ❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

## 14- FORMATION RESSOURCE LOISIR

2025-02-43

**Considérant** que l'URLS Chaudière-Appalaches offre une formation le 26 février à Québec pour les ressources en loisir;

**Considérant** les ateliers permettront de connaître des outils pour aider à planifier des interventions aux problèmes de comportement les plus fréquemment rencontrés durant le camp de jour;

**Considérant** que lors de cette formation il y aura plusieurs conférences et ateliers notamment sur l'intelligence artificielle, sur le loisir culturel et sur le réseau Biblio pour des bibliothèques animées;

**Considérant** que les frais de cette formation s'élèvent à 68.99\$ tx inclus;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la ressource en loisir, madame Karine Champagne assiste à la formation sur les camps de jour et la culture le 26 février;

**Que** le coût de la formation au montant de 68.99\$ tx inclus soit financé via le budget des loisirs.

## 15- ACHAT EXTINCTEUR

2025-02-44

**Considérant** que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Gosselin, désire faire l'achat d'un extincteur F-500 ;

**Considérant** que ce nouvel extincteur leur permettrait de travailler plus sécuritairement et efficacement;

**Considérant** que la soumission de la firme L'Arsenal s'élève à un montant de 1560\$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** l'achat d'un extincteur F-500 soit autorisé pour un montant de 1560\$ plus taxes auprès de la firme L'Arsenal ;

**Que** le montant soit pris au budget d'opération.

## 16- COLLECTE DE SANG

2025-02-45

**Considérant** que Hema-Québec désire offrir une collecte de sang à St-Honoré-de-Shenley le 9 mai 2025 ;

**Considérant** que la municipalité possède un local pour les accueillir;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la location gratuite du centre multifonctionnel Desjardins le vendredi 9 mai 2025 pour la collecte de sang gérée par Hema-Québec ;

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'événement et en sera la principale responsable.

## 17- BRUNCH DE L'ÉRABLE

2025-02-46

**Considérant** que les Chevaliers de Colomb veulent tenir le brunch de l'érable le 2 mars 2025 au Centre Multifonctionnel Desjardins ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la location gratuite du Centre multifonctionnel Desjardins le 2 mars 2025 pour la tenue du brunch de l'érable ;

**Que** l'organisme des Chevaliers de Colomb prend en charge le montage et le démontage de la salle ainsi que le ménage de la cuisine ;

## 18- PPA-CE

2025-02-47

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2025;

**Considérant** que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre du volet Projets particulier d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE) ;

**Considérant** que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande au bureau du député, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE.

#### **19- DÉPÔT DU RAPPORT POUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

**2025-02-48**

**Considérant** que la municipalité est rendue à préparer le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 9 du schéma de couverture de risque en incendie ;

**Considérant** que le gestionnaire du service incendie de la municipalité, monsieur Richard Gosselin, a déposé le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 9 du schéma de couverture de risque en incendie;

**Considérant** que le conseil a pris connaissance de ce rapport et des documents connexes à celui-ci ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil entérine le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 9 du schéma de couverture de risque en incendie préparé par le gestionnaire du service incendie de la municipalité, monsieur Richard Gosselin;

**Que** la municipalité autorise le gestionnaire du service incendie, monsieur Richard Gosselin, à déposer le rapport à la MRC Beauce-Sartigan.

#### **20- ORDRE DE CHANGEMENT A-03**

**2025-02-49**

**Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour refaire un mur au sous-sol;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, par l'ajout d'un mur en gypse pour cacher les colonnes ;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 326.56\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire un mur au sous-sol au montant de 326.56\$ plus taxes financées via le projet.

## 21- ORDRE DE CHANGEMENT A-04

2025-02-50

**Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour la construction d'une retombée à l'étage ;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, par la construction d'une retombée pour cacher des conduits de ventilation dans un bureau à l'étage;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 452.65\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour l'ajout d'une retombée pour cacher des conduits de ventilation au montant de 452.65\$ plus taxes financées via le projet.

## 22- ORDRE DE CHANGEMENT A-05

2025-02-51

**Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour recouvrir le plafond du sous-sol d'un nouveau gypse;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, d'un plafond en placoplâtre;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 2636.82\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire le plafond au sous-sol au montant de 2636.82\$ plus taxes financées via le projet.

## 23- ORDRE DE CHANGEMENT A-07

2025-02-52

**Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour l'annulation d'une commande de porte ;

**Considérant** que ces travaux consistent, entre autres, par la construction d'une cloison au lieu de l'installation d'une porte;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant au crédit de 1700.50\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour l'annulation de l'achat d'une porte et l'installation d'une cloison pour un crédit d'un montant de 1700.50\$ plus taxes.

#### **24- SUPPORT POUR LE PROGRAMME ADO EN CAVALE**

**2025-02-53**

**Considérant** que la MDJ Beauce Sartigan offre le programme ado en cavale pour les jeunes de 11 à 17 ans ;

**Considérant** que la MDJ Beauce Sartigan demande un support financier municipal de 55\$ par jeune de St-Honoré inscrit ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut offrir cette opportunité aux adolescents de St-Honoré ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à appuyer le projet ;

**Que** la municipalité assumera sa part à même le budget des activités du camp de jour ;

**Que** la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ;

#### **25- ADOPTION RÈGLEMENT 246-2025**

**2025-02-54**

**Considérant** qu'un avis de motion du règlement 246-2025 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2025;

**Considérant** qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2025 ;

**Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 246-2025 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 246-2025, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2025 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

**26- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS**

**2025-02-55**

**Attendu** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 976 900\$ qui sera réalisé le 10 mars 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
178-2019	270 400 \$
178-2019	479 800 \$
180-2019	151 100 \$
182-2019	75 600 \$

**Attendu qu'il** y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**Attendu que** , conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 178-2019, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu unanimement ;

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1.les billets seront datés du 10 mars 2025;
- 2.les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mars et le 10 Septembre de chaque année;
- 3.les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
- 4.les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>79 200 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>82 400 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>85 500 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>89 300 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>92 600 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>547 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 178-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire

pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **27- PÉRIODE DE QUESTIONS**

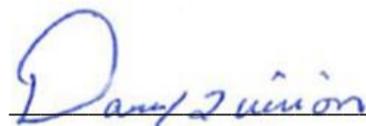
Aucune question n'a été posée

#### **28- FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2025-02-56**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h00.



\_\_\_\_\_  
Dany Quirion, maire



\_\_\_\_\_  
Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier